

Décision Générale colonial

Décision n° 785 CONCERNANT LES MINISTERES

n° 785

Ministère	Date de publication
ACTES DU POUVOIR LOCAL	5 juillet 1961
Numéro JO	Date du numéro
n° 7 du 31/07/1961	31 juillet 1961

TEXTE INTÉGRAL

Est engagé dans la Milice de la Côte Française des Somalis pour 2 ans et pour compter du 1er juin 1961 (comme 2e classe) le Milicien dont le nom suit : Dabale Ali, numéro matricule 2542. Sont engagés dans la Milice de la Côte Française des Somalis pour 2 ans et pour compter du 21 juin 1961 (comme 2e classe), les Miliciens dont les noms suivent : Mohamed Dimbio, mle 2543 — Mousse Mohamed, mle 2544 — Hamadou Ali, mle 2545 — Mohamed Abdillahi, mle 2546 — Mohamed Ibrahim, mle 2547 — Abdillahi Barreh, mle 2548 — Kain Barre, mle 2549 — Moussa Hassan, mle 2550 — Guire Yonis, mle 2551 — Mohamed Kassim, mle 2552 — Moussa Mohamed, mle 2553 — Moussa Waiss, mle 2554 — Arbahim Walao, mle 2555 — Ali Yousseuf, mle 2556 — Houssein Mohamed, mle 2557 — Mohamed Arbahim, mle 2558 — Omar Houmad, mle 2559 — Isse Ali, mle 2560 — Ewad Databara, mle 2561 — Mohamed Issa, mle 2562 — Aden Kako, mle 2563 — Ali Mohamed, mle 2564 — Ibrahim Anfare, mle 2565 — Hamadou Ali, mle 2566 — Houssein Assoue, mle 2567 — Osman Diraneh, mle 2568 — Ismaël Bœuh, mle 2569. Sont engagés dans la Milice de la Côte Française des Somalis pour 2 ans et pour compter du 1er juillet 1961 (comme 2e classe) les Miliciens dont les noms suivent : Ali Waberi, mle 2570 — Abdallah Ahmed, mle 2571. Est engagé dans la Milice de la Côte Française des Somalis pour 2 ans et pour compter du 9 juillet 1961 (comme 2e classe) le Milicien dont le nom suit: Mohamed Yousseuf, mle 2572 Les contrats d'engagement sont souscrits à titre provisoire et deviendront définitifs dans un délai de 6 mois à compter de la date d'incorporation.